



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
62 Boulevard de Belfort
CS 900 7
59042 LILLE Cedex

Service Prévision du Groupement 5/FD/CD n° 15045
Affaire suivie par : Adjudant chef Claude DUFOUR
☎ : 03.27.08.61.19
✉ : 03.27.08.61.29

Lille, le 16 SEP. 2015

Objet : PORTER A CONNAISSANCE- HEM LENGLET- Plan Local d'Urbanisme
PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 11 points d'eau incendie (PEI) publics et 0 point d'eau incendie (PEI) privé répartis comme suit :

type nature	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI public	6	4 zones d'aspiration FPT 1 Citerne enterrée avec dispositif d'aspiration et réalimentation 120 m ³
PEI privé	0	

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

Courrier arrive SUCT	
16 SEP. 2015	
Le	
ADS	
GVD	0
AST	
Secrétariat	
Nature	
Pour information	
Visa	

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : rue du Marais et impasse des peupliers.

- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³ :

N°PEI	TYPE	Adresse	Débit/volume d'eau constaté	
01	PI	13 rue des acacias	43	m ³ /h
02	PI	42 rue des acacias	43	m ³ /h
03	PI	19 rue du Général de Gaulle	36	m ³ /h
04	PI	36 rue du Général de Gaulle	36	m ³ /h
05	BI	09 rue Pasteur	39	m ³ /h
06	BI	23 rue des lilas	39	m ³ /h

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.

3/ Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

1 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) est implanté dans la commune.

La liste des ERP connus par le SDIS est la suivante :

Nom	Adresse	Type(s)	Catégorie	Effectif public
Salle des fêtes	Rue des acacias	LN	4ème	215

4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur.

5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement classé SEVESO seuil Haut.

6/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
EGLISE SAINT GERY	Rue des Hortensias
FERME BODEL	24 rue du Général de Gaulle
FERME DUBOIS	2 rue des Mouettes
FERME MORET	6 impasse des Peupliers
FERME FOVEAU	9 rue des Acacias
FERME SALLEE	47 rue des Acacias
FERME TRIBOU	45 rue du Général de Gaulle

7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune n'est soumise ni à un Plan de Prévention des Risques Naturels, ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS CAMBRAI, implanté 1 rue Saint-Fiacre – 59 400 CAMBRAI.

9/ Existence d'aléa(s) répétitif(s) :


Catastrophe(s) naturelle(s)	Date début	Date fin	Secteur(s) impacté(s)
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord,



Colonel Gilles GRÉGOIRE

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- CIS CAMBRAI




ETUDE PLU HEM-LENGLET

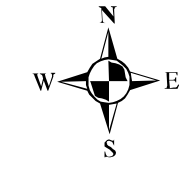


SD2NORD
Société de Développement
Nouveau de la Région de Douai

1:5 000



0 100 200 Mètres



SD2N Nord - 02 Avril 2018

<p>Etapes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur privé ■ Industries ■ Stockage ■ Stockage extérieur ■ Services ■ Activités mixtes ■ Habitations <p>Edifices bâtis</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Hors - Habitations ■ Habitations <p>Poires d'air</p> <ul style="list-style-type: none"> Bouches Prises accessoires Poteaux de 100 Poteaux de 150 <p>DECI : débits sous 1 bar</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Débit de 0 à 29 m³ par heure ○ Débit de 30 à 59 m³ par heure ○ Débit de 60 à 119 m³ par heure ○ Débit de 120 et 179 m³ par heure ○ Débit supérieur ou égal à 180 m³ par heure ○ Débit inconnu <p>Au centre des symboles : diamètres de canalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Réserves, cisternes, points, zones, puits, puits d'aspiration 	<ul style="list-style-type: none"> ■ DECI insuffisante ■ DECI inexistante
---	--